

# Conditions contractuelles de vente pour les réservations effectuées à partir du 02/08/2018

## 1. Généralités

**Vous cocontractant, la société Interhome AG Glattbrugg/Suisse (ci-après aussi Interhome), n'est plus soumis au droit des voyages à forfait, conformément aux règles relatives au droit des voyages en vigueur depuis le 01/07/2018.**

## 2. Conclusion du contrat de voyage

La réservation peut s'effectuer par écrit dans votre agence de voyage ou par écrit, par téléphone ou par e-mail auprès d'Interhome ou sur Internet. Avec votre réservation, vous soumettez à Interhome une offre ferme de conclure le contrat de voyage. L'avis de réception électronique envoyé par Interhome n'est pas une confirmation de l'acceptation de la demande de réservation. Seuls les descriptions, les illustrations et les prix indiqués dans les catalogues et sur le site internet d'Interhome et valables pendant la période du voyage s'appliquent à l'étendue et à la nature des prestations à fournir dans le cadre du contrat de voyage d'Interhome.

Le contrat de voyage est conclu à compter de la confirmation du voyage par Interhome envoyée sur un support de données permanent. La confirmation intervient rapidement, au plus tard dans un délai de 7 jours.

Si la confirmation du voyage diverge de la description du prospectus, vous approuvez, par le versement de votre acompte, la conclusion du contrat sur la base de la confirmation du voyage.

Nous signalons qu'il n'existe **aucun droit de rétractation** pour les prestations proposées, conformément aux dispositions de l'article L 221-28 du Code de la Consommation. Il convient d'appliquer les règles énumérées dans le paragraphe « Annulation » des présentes conditions de voyage.

Il est possible de rectifier toute erreur manifeste, reposant par exemple sur des erreurs d'impression, de calcul ou de classification sur internet.

La sous-location des maisons et appartements de vacances d'Interhome est interdite, toute comme la commercialisation en qualité d'organisateur avec des tarifs propres.

Nous prenons volontiers en compte les **souhaits des clients**. Veuillez toutefois noter qu'Interhome ne répond pas de leur satisfaction. Les exigences particulières, ainsi que les réservations sous condition et les clauses accessoires sont uniquement valables si Interhome les confirme.

Interhome intervient uniquement comme simple intermédiaire pour les réservations de ferrys et de voitures de location, ainsi que pour les réservations de locations de la société INTER CHALET Ferienhaus-Gesellschaft mbH. Ces prestations externes sont régies par les conditions de vente / les conditions d'annulation des prestataires de services respectifs ou d'INTER CHALET Ferienhaus-Gesellschaft mbH.

## 3. Paiements / documents de voyage

Interhome propose différents modes de paiement. En cas de paiements par carte de crédit, le recouvrement des factures est effectué par Hotelplan CC Services GmbH, Dorfstraße 36, DE-79594 Inzlingen.

Le montant de l'acompte s'élève à 20 % du prix du voyage. Il doit être versé à réception de la confirmation du voyage. Le reste du prix doit être versé 4 semaines avant le début du voyage. Pour les réservations intervenant dans les 4 semaines avant le début du voyage, il convient de verser l'intégralité du prix du voyage. L'ensemble des documents de voyage seront disponibles en temps utile dans votre agence de voyage ou vous seront envoyés par courrier ou par e-mail. Si l'acompte et/ou le reste du prix ne sont pas versés à échéance, nous pouvons rompre le contrat de voyage après avertissement avec nouvelle échéance et vous facturer les frais d'annulation, conformément aux présentes conditions de voyage.

## 4. Conditions particulières et remarques

En principe, les prestations que nous proposons ne conviennent pas aux **personnes à mobilité réduite**. Si vous le souhaitez, nous vous conseillons personnellement.

### Frais accessoires sur place

Les coûts fixes (frais accessoires obligatoires) qui doivent impérativement être payés sont compris dans le prix du voyage. Les coûts variables qui dépendent du nombre de voyageurs, de la composition du groupe ou de la consommation (par ex. taxe de séjour, électricité, gaz, chauffage, bois de chauffage, eau, linge), sont payés en partie au bailleur ou au détenteur des clés, au prorata de leur utilisation sur le lieu du programme. En règle générale, le paiement s'effectue en liquide.

Les frais accessoires mentionnés dans le texte sont également facturés au montant indiqué pour les **enfants et les enfants en bas âge**.

Au moment de la remise des clés, le bailleur ou le détenteur des clés peut exiger le versement d'une caution d'un montant approprié. En règle générale, la caution est déposée en liquide et en euros. Si les cartes de crédit sont acceptées, ceci est indiqué dans la description. La caution sera remboursée sur place après restitution en bonne et due forme de l'objet loué. Dans certains cas, la caution est remboursée par virement après le départ des clients. Le remboursement n'exclut pas une éventuelle action en réparation du bailleur. Dans ce cas, Interhome se réserve le droit de transmettre les coordonnées du client au bailleur sur la base de l'art. 6 (1) f du RGPD. Conformément à l'art. 6 (1) b du RGPD, le numéro de mobile, l'adresse électronique et l'adresse postale indiqués au moment de la réservation peuvent être transmis au bailleur aux fins de communication le jour de l'arrivée.

Les descriptions des catalogues n'indiquent pas le montant de la **taxe de séjour**, car en règle générale, les montants exacts ne sont pas encore connus au moment de la clôture de la rédaction. En fonction du lieu, la taxe de séjour est comprise entre 0,50 € et 7 € par personne et par jour (tarif réduit pour les enfants).

### Vous effectuez le nettoyage complet, indépendamment du nettoyage final effectué par le bailleur.

Le **nettoyage complet** consiste à nettoyer la cuisine, à laver et ranger la vaisselle, à retirer les aliments restants, ainsi que tous les déchets, à retirer les draps, à balayer ou passer l'aspirateur dans toutes les pièces, de sorte à pouvoir restituer l'objet loué propre.

Le **nettoyage final** consiste en outre dans le nettoyage minutieux de la cuisine/la kitchenette, de la salle de bains/douche/WC, et dans le lavage des sols. Dans certains logements, vous avez la possibilité de nettoyer vous-même l'appartement/la maison de vacances ou de confier le nettoyage au bailleur/au détenteur des clés contre une somme raisonnable. Vous trouverez de plus amples informations dans la description des logements.

Les programmes indiquent si le logement est équipé de **linge de lit et de serviettes** ou s'il faut en emmener ou s'il est obligatoire de les louer sur place. La largeur standard des lits français et des canapés lits deux places est de 1,40 m. S'il est possible de louer le linge de lit et/ou les serviettes sur place et si vous souhaitez utiliser ce service, veuillez l'indiquer lors de votre réservation. Dans certains cas, le bailleur met à disposition des torchons à vaisselle. Toutefois, nous recommandons d'en prévoir. Il convient de toujours emmener ses propres serviettes de piscine ou de plage. En règle générale, il convient également d'emmener le papier toilette, ainsi que le produit vaisselle et les produits de nettoyage.

Vous trouverez dans la description respective du programme si des **lits supplémentaires et/ou des lits pour enfants** sont disponibles. En règle générale, il convient de prévoir les draps pour les lits des enfants. Veuillez vérifier si un lit pour enfant est uniquement mis à disposition dans les limites du nombre maximum de personnes ou s'il est possible d'héberger effectivement une autre personne dans l'objet loué. En général, les lits pour enfants conviennent aux enfants jusqu'à 2 ans. Dans tous les cas, il convient de réserver les lits supplémentaires et les lits pour enfants lors de la réservation et de les confirmer. Le bon cadeau doit comporter une mention en ce sens. En règle générale, seul un lit supplémentaire ou un lit pour enfants sont possibles.

Veuillez consulter la description du programme pour savoir si un **animal domestique** (en principe chien ou chat) est autorisé ou non. Dans tous les cas, il convient de déclarer l'animal domestique lors de la réservation, en indi-

quant de quel type d'animal il s'agit et sa taille, même s'ils sont autorisés. **L'autorisation vaut en principe pour un seul animal domestique, sauf mention contraire dans la description.**

Si les animaux domestiques ne sont pas autorisés, cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y aura pas d'animaux domestiques dans la maison, le centre de vacances, etc. ou qu'il n'y aura pas, par instants, d'animaux domestiques dans le bien que vous louez. Ceci s'explique, par exemple, par la structure des centres de vacances qui accueillent, pour partie, des propriétaires privés pour lesquels aucune règle n'est prévue à cet égard ou par le fait que le bailleur d'un bien rural possède lui-même un chien et qu'il souhaite éviter tout conflit avec d'autres chiens.

Si les animaux domestiques sont autorisés, cela ne signifie pas automatiquement qu'ils pourront se déplacer librement en tout lieu. Dans la quasi-totalité des centres de vacances, le coin piscine et les espaces verts ne sont pas accessibles aux chiens, et encore moins les restaurants, etc. Souvent, il est obligatoire de tenir les chiens en laisse. Les piscines des maisons individuelles sont également interdites aux chiens. Il est interdit de laisser les animaux domestiques seuls dans le bien loué.

Les passeports européens pour chiens et chats où sont inscrits les vaccins contre la rage sont prescrits ou reconnus dans la quasi-totalité des pays. Les animaux doivent être identifiables par puce électronique. Pour certaines races de chiens, la plupart du temps pour les chiens dits de combat, de nombreux pays prévoient des règles strictes et ils sont généralement interdits. Veuillez vous informer en temps utile, de préférence auprès d'un vétérinaire ou sur internet.

Si des animaux domestiques sont emmenés sans autorisation, le détenteur des clés peut alors refuser de remettre les clés ou les retirer immédiatement pendant les vacances.

Les maisons et appartements de vacances sont équipés de **vaisselle et de couverts** en général complets et en nombre suffisant pour le nombre de personnes inscrites. Les appareils ménagers techniques, tels que four, micro-ondes, lave-vaisselle, cafetière électrique ou lave-linge sont disponibles si la description les mentionne expressément.

**Chauffage/source de chauffage** Il n'y a pas toujours de chauffage dans les appartements et maisons de vacances dans les régions chaudes, surtout dans le sud. En général, il revient aux clients de procéder au réglage du chauffage central, des radiateurs à gaz et radiateurs électriques, des poêles au kérosène ou à bois/aux granulés. Le cas échéant, le bailleur / le détenteur des clés vous informera sur leur fonctionnement.

**Télévision/réception de la télévision** La TV mentionnée dans la description du bien désigne un téléviseur couleur. En

présence de réception par satellite ou par câble, le texte porte la mention satellite ou câble. Toutefois, il n'est pas garanti que les programmes puissent être reçus dans toutes les langues.

**Internet / le Wifi** sont disponibles s'ils sont expressément mentionnés dans la description. Nous ne répondons pas de la disponibilité permanente, de la rapidité, de la compatibilité et de la sécurité. Ainsi, vous devez vous assurer que vos terminaux sont suffisamment protégés. La consommation peut être limitée. Internet / le Wifi sont généralement prévus pour les vacances et ne conviennent pas à une utilisation commerciale. Vous utilisez internet / le Wifi à vos propres risques. Le droit en vigueur s'applique à l'utilisation d'internet / du Wifi. Vous êtes notamment tenu de ne pas télécharger de données contenant du matériel (par exemple films, morceaux de musique) protégé par des droits d'auteur et diffusés illégalement sur des bourses d'échange sur internet. En outre, vous êtes tenu d'informer les personnes qui vous accompagnent (y compris les mineurs) sur le droit en vigueur et d'effectuer les contrôles qui s'imposent. En cas de violation fautive de vos obligations prévues au point « Internet / Wifi », vous nous garantissez contre toute action de tiers.

Si la description mentionne des **meubles de jardin / de terrasse** (mobilier), cela ne signifie pas obligatoirement qu'il y aura une chaise de jardin pour chaque personne. Il en va de même des **chaises-longues** dont le nombre est souvent limité. Pour des raisons d'hygiène, de nombreux bailleurs ne proposent pas de coussins pour chaises-longues. Les chaises-longues et parasols sont uniquement disponibles s'ils sont mentionnés dans la description.

Les descriptions du programme mentionnent également si la maison ou le centre de vacances disposent d'une **piscine** et indiquent, en règle générale, la période d'ouverture saisonnière. Veuillez toutefois noter que la date du début et de la fin de la saison peut être repoussée en fonction de la situation météorologique. Pour les **piscines situées dans les centres de vacances**, etc., veuillez consulter les horaires d'ouverture et veiller, le cas échéant, aux règles de baignade spécifiquement formulées. Ces règles peuvent prévoir des directives / des interdictions sur le port de shorts de bain dans les piscines, l'utilisation de ballons, de matelas gonflables et autres dans les piscines ou l'obligation de porter un bonnet de bain (souvent en Italie).

En qualité de locataire, vous pouvez utiliser l'ensemble du bien loué, y compris le mobilier et les objets usuels. Vous vous engagez à traiter l'objet loué, son inventaire et les éventuels équipements communs avec le plus grand soin. Vous êtes tenu de réparer tout préjudice causé par votre faute ou la faute des personnes vous accompagnant ou de vos hôtes pendant la durée de la location. Les préjudices peuvent être imputés sur la caution.

Il est interdit d'emmener ou de brancher des objets consommant de l'énergie, tels que climatisations, mini-piscines,

vélos électriques, voitures électriques, etc.

Dans certains grands centres de vacances, il est possible que vous soyez tenu de porter un **bracelet**. Pour des raisons d'organisation et de contrôle en faveur des visiteurs du centre, ceci reste acceptable.

L'objet loué ne peut pas être occupé et utilisé par un nombre de personnes supérieur au nombre indiqué dans le catalogue ou sur le site internet et confirmé sur le bon cadeau. **Le nombre maximum de personnes indiqué comprend aussi les enfants et les enfants en bas âge**, sauf s'il en est convenu autrement avec Interhome et confirmé sur le bon cadeau.

Tout dépassement du nombre de personnes prévu autorise le détenteur des clés à refuser la remise des clés ou à les reprendre immédiatement au cours des vacances ou à recalculer le loyer et les frais accessoires au prorata.

Les **infrastructures** mentionnées dans le prospectus, dans la confirmation du voyage et dans les documents (moyens de transport, magasins, restaurants, installations sportives, plages publiques et leurs équipements, etc.) ne font pas partie de nos prestations. Ces établissements décident, sous leur propre responsabilité, des heures d'ouverture, etc. Il en va de même des services d'approvisionnement publics ou privés (tels que compagnies de distribution d'eau et d'électricité). Les informations sur les conditions climatiques sont données sans garantie, sous réserve de toute obligation éventuelle d'information, d'avertissement et de diligence nous revenant.

**Offres spéciales** En cas d'offres spéciales, par ex. 3=2 ou 7=5, de pourcentage de réduction sur le loyer, de promotions, par ex. réduction pour réservation anticipée ou offres spéciales pour les familles et les seniors, il convient d'ajouter les éventuels frais accessoires variables pour la durée totale du séjour.

**L'heure d'arrivée le jour de l'arrivée** se situe entre 16 heures et 19 heures. Si vous constatez, pendant le voyage, que vous serez en retard, veuillez absolument en informer le détenteur des clés en temps utile. Ce dernier s'efforcera d'assurer votre accueil (probablement contre paiement). Toutefois, ceci ne peut être garanti. Veuillez consulter vos documents de voyage qui peuvent indiquer, le cas échéant, des heures d'arrivée différentes.

Veuillez remettre vos documents de voyage au détenteur des clés à votre arrivée. Le lieu de retrait des clés à l'arrivée, ainsi que le lieu de restitution lors du départ ne sont pas forcément au domicile des vacances ou sur le lieu des vacances.

Dans certains cas, il n'est pas possible, pour des raisons d'organisation, de choisir un **jour d'arrivée différent** du jour mentionné dans la confirmation de voyage. Dans tous les cas, il convient de contacter Interhome pour convenir d'une autre date. Si cela est possible, Interhome le confirmera par écrit.

Si vous n'occupez pas l'objet loué au moment convenu, par exemple en raison de trafic dense, de grèves, etc. ou pour des raisons personnelles, le loyer complet reste dû. Il en va de même si vous quittez l'objet loué de manière prématurée. Si vous souhaitez prolonger votre séjour, veuillez contacter le bureau de réservation en temps utile. Pendant la saison, il peut y avoir des temps d'attente aux bureaux de retrait des clés.

**Au jour du départ** prévu dans la confirmation de voyage, il convient de quitter le bien loué à 10 heures au plus tard et de le restituer au bailleur ou à son mandataire nettoyé et dans le même état que lors de l'état des lieux. Veuillez consulter vos documents de voyage qui peuvent indiquer, le cas échéant, des heures de départ différentes.

### 5. Modifications du contrat avant le début du séjour

Interhome peut modifier certaines caractéristiques des prestations de voyage avant le début du contrat, si ces modifications sont mineures, n'affectent pas la configuration globale du séjour et ne sont pas effectuées de mauvaise foi. Le client sera informé immédiatement du motif de la modification sur un support de données durable. En cas de modification substantielle du contrat, vous pouvez accepter la modification dans le délai indiqué dans la notification ou rompre le contrat à titre gratuit ou participer à un autre voyage, si nous vous en proposons un. **Si vous ne faites aucune déclaration dans le délai indiqué, la proposition de modification du contrat est réputée acceptée.** Les actions en garantie ne s'en trouvent pas affectées.

### 6. Annulation

Vous pouvez à tout moment annuler le contrat avant le début du séjour. Si le voyage est réservé auprès d'un agent de voyage, l'annulation peut également lui être signifiée. Dans votre intérêt, la déclaration d'annulation doit s'effectuer par écrit.

Si vous annulez le séjour avant son début ou en cas de non départ, vous devrez payer des frais de résolution, qui sont ci-après définis. En présence de circonstances exceptionnelles inévitables au lieu de destination ou à proximité immédiate, de nature à compromettre sérieusement l'organisation du voyage ou le transport des personnes vers le lieu de destination, vous pourrez résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et Interhome vous remboursera intégralement les paiements effectués, sans autre dédommagement.

Les circonstances sont considérées comme inévitables et exceptionnelles si elles ne sont pas soumises au contrôle d'Interhome et si leurs conséquences n'auraient non plus pu être évitées si toutes les précautions avaient été prises.

Interhome a établi les dédommements forfaitaires suivants, en tenant compte du délai entre la déclaration d'annulation et le début du voyage, et en tenant compte des économies de dépenses attendues, ainsi que du bénéfice attendu d'un autre usage des prestations de voyage.

Les **frais d'annulation** forfaitaires s'élevaient à :

- 10% du prix du voyage jusqu'à 43 jours avant le début du voyage,
- 50% du prix du voyage de 42 à 29 jours avant le début du voyage,
- 80% du prix du voyage de 28 à 2 jours avant le début du voyage.
- En cas d'annulation ultérieure ou de non-départ, l'intégralité du prix du voyage sera facturée.

**Si vous l'exigez, nous sommes tenus de justifier le montant du dédommagement.**

**Si nous sommes tenus au remboursement du prix du voyage en raison d'une annulation, nous satisfaisons immédiatement à notre obligation, dans tous les cas dans un délai de 14 jours suivant l'annulation.**

Avant le début du voyage, Interhome peut rompre le contrat si l'exécution du contrat est impossible en raison de circonstances inévitables exceptionnelles. Dans ce cas, Interhome perd tout droit au prix du voyage.

Il est dérogé aux règles figurant au paragraphe **Annulation** si vous faites usage de votre droit de présenter un locataire de remplacement. Ceci suppose toutefois qu'Interhome, en qualité d'organisateur, reçoive, en temps utile avant le début du voyage, une information écrite afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires. Ceci suppose en outre que le locataire de remplacement réponde aux exigences du voyage et qu'aucune loi ou décision administrative ne s'y oppose. Le nouveau participant reprend tous les droits et obligations du contrat de voyage dès que l'organisateur aura confirmé la modification du nom.

Les frais que cette modification occasionne à Interhome sont facturés **20 euros** par opération.

### 7. Résiliation pour des raisons comportementales

Interhome peut résilier le contrat de voyage sans préavis si le voyageur nuit durablement à l'exécution du voyage malgré avertissement ou si son comportement met les autres en danger ou s'il agit en violation du contrat. Dans ce cas, le prix du voyage n'est pas facturé, les économies ou les bénéfices réalisés peuvent être imputés le cas échéant, y compris les sommes éventuellement créditées par le prestataire de services.

### 8. Responsabilité / limitation de responsabilité

Dans la mesure où des conventions internationales circonscrivent les conditions dans lesquelles une indemnisation est due par un prestataire fournissant un service de voyage qui fait partie d'un voyage ou d'un séjour ou limitent l'étendue de cette indemnisation, les mêmes limites s'appliquent à Interhome. Dans tous les autres cas, les dommages et intérêts qui pourraient être dus par Interhome seront en tout état de cause limités à trois fois le prix du séjour. Cette limitation ne s'appliquera pas aux préjudices corporels ni aux dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Vous n'avez droit à aucune indemnisation si Interhome prouve que la non-conformité est imputable soit à vous-même, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris au contrat et revêt un caractère imprévisible et inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

### 9. Dispositions diverses

En qualité de client, vous devez informer Interhome ou votre agent de voyage si vous ne recevez pas les documents de voyage nécessaires dans le délai que nous avons indiqué. En vertu de la loi, vous êtes tenu, en cas d'obstacle à l'exécution de la prestation, de faire tout votre possible pour y remédier et de réduire au maximum tout préjudice éventuel ou de l'éviter. Il en résulte notamment l'**obligation de signaler immédiatement toute réclamation.**

Les éléments extérieurs et les particularités régionales, telles que la présence d'insectes, les chiens errants, les conditions météorologiques défavorables ou l'état des voies publiques ne donnent pas droit à dommages et intérêts.

Si le voyage n'est pas effectué conformément au contrat ou si vous constatez des défauts du bien loué, vous pouvez demander qu'il y soit remédié.

**Dans ce cas, veuillez vous adresser immédiatement, le cas échéant par l'intermédiaire de votre agent de voyage, de préférence par téléphone ou par e-mail, à**

Interhome Sarl  
15 Av Jean Aicard  
FR-75541 Paris Cedex 11  
+33 1 53 36 60 00  
info@interhome.fr

Adresse postale, par exemple pour les lettres expresses :

15 Av Jean Aicard  
FR-75541 Paris Cedex 11

**afin de lui permettre de prendre les mesures appropriées, de vérifier la réclamation et le cas échéant d'écarter l'obstacle à l'exécution de la prestation ou de proposer une compensation équivalente.**

Les prestataires de services (propriétaire, détenteur des clés, agence, etc.) n'exercent pas les fonctions d'un voyageur, ils n'agissent pas en représentation d'Interhome, ils ne peuvent accepter les actions, ni faire et/ou recevoir des réclamations.

**Au terme du voyage prévu par le contrat, vous pouvez exercer une action à l'encontre d'Interhome pour exécution du voyage non conforme au contrat, la forme écrite étant instamment recommandée. Votre agent de voyage (agence de voyage, portail de voyage sur internet, etc.) peut recevoir vos actions en garantie et en réparation, puis les transmettre à Interhome.**

Ceci suppose que les prestations de voyage ou les prestations de remplacement que vous avez acceptées n'ont pas été exécutées conformément au con-

trat, que vous avez signalé votre réclamation sans délai et qu'il n'y a pas été remédié suffisamment. Si le voyage est considérablement compromis à raison de déficiences, vous pouvez résilier le contrat de voyage. En règle générale, ceci suppose que vous ayez demandé à Interhome d'y remédier dans un délai raisonnable resté sans effet. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai si Interhome, en qualité d'organisateur de voyage, refuse d'y remédier ou s'il est nécessaire d'y remédier immédiatement.

**Les actions ouvertes aux voyageurs en vertu de l'article L211-17 du Code du Tourisme se prescrivent par deux ans.**

**Interhome ne participe pas aux procédures de règlement des litiges devant des organes de conciliation pour les litiges de consommation.**

### 10. Garantie des fonds de la clientèle

En cas d'insolvabilité d'Interhome AG, l'institution de garantie des fonds de la clientèle mentionnée ci-après garantit le remboursement au client du prix du voyage, dans la mesure où, en cas d'insolvabilité d'Interhome AG,

1. le voyage est annulé ou
2. le voyageur, compte tenu des prestations de voyage fournies, a donné suite à des demandes de paiement de prestataires dont Interhome AG n'a pas réglé les créances.

L'insolvabilité d'Interhome AG équivaut à l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre d'Interhome AG et au refus d'ouverture faute d'actif réalisable.

La responsabilité de l'institution de garantie des fonds de la clientèle est limitée. Elle répond de tous les montants à rembourser au cours d'une année uniquement à concurrence de 25 millions de CHF. Si cette somme ne suffit pas pour tous les clients, le montant du remboursement diminue proportionnellement au plafond. Le remboursement s'effectue uniquement à la fin de l'année (01/01 au 31/12) au cours de laquelle le sinistre est survenu.

L'institution de garantie des fonds de la clientèle est AXA Versicherungen AG, Kredit & Kautions Postfach 357, CH-8401 Winterthur, une entreprise établie en Suisse et soumise à la surveillance financière suisse.

### 11. Protection des données

Pour le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des présentes conditions contractuelles de vente s'applique notre déclaration de confidentialité qui figure sur le site <https://www.interhome.fr/services-client/protection-des-donnees/>

### 12. Règles relatives aux passeports, aux visas, à la santé, aux douanes et aux devises

En qualité de client, vous êtes seul tenu au respect des dispositions en vigueur relatives à l'entrée et à la sortie du territoire, à la santé, aux passeports et aux visas, ainsi qu'aux dispositions relatives aux animaux domestiques. Vous trouverez les consignes de voyage et de

sécurité, les dispositions relatives à l'entrée sur le territoire, les règles relatives aux visas et à la santé sur le site web du Ministère des Affaires Étrangères. Vous pouvez également vous renseigner auprès des consulats et ambassades compétents.

Tous les préjudices, notamment le paiement des frais d'annulation résultant du non-respect des présentes règles, sont à votre charge, sauf s'ils résultent d'un défaut d'information ou d'informations incorrectes fautive d'Interhome.

### 13. Choix du droit applicable, tribunal compétent, dispositions diverses

Dispositions diverses

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas

- si des dispositions contractuelles impératives d'accords internationaux applicables au contrat de voyage entre le client et Interhome en disposent autrement en faveur du client ou
- si des dispositions impératives applicables au contrat de voyage dans un pays membre de l'UE auquel appartient le client sont plus favorables au client que les dispositions mentionnées ci-dessus.

La nullité de certaines des dispositions du présent contrat de voyage n'entraîne pas la nullité du contrat de voyage dans ses autres dispositions.

**Organisateur**  
**Interhome AG**  
Sägereistrasse 27, CH-8152 Glattbrugg  
Tél. : +49 (0)2421 12 20  
info@interhome.de  
www.interhome.de

### Délégué à la protection des données

**Prof. Clemens Pustejovsky**

Wallstraße 6  
D-79098 Freiburg  
Tél. : +49 (0)761 2168 680  
DPO@interhome.com

Mise à jour: 02/08/2018